

N° Echantillon : **2007891**
Matrice couleur **Vin blanc**
Réceptionné le **01/07/2020**
Mesuré : **du 01/07/2020 au 01/07/2020**
Emis le : **01/07/2020**
Page(s) : **1/1**

MAISON LATOUR-LABILLE
6 rue du 8 mai 1945
21190 MEURSAULT
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSES 23803

AOC AOP Meursault Cuvée Saint Jean 2018

	Résultats	Unité	Méthode
Titre Alcoométrique Vol. <i>Alcoholic % vol.</i>	12.85	% Vol	<i>méthode IRTF FTIR method</i>
Alcool Total <i>Total Alcohol</i>	13.0	% Vol	<i>calcul calcul</i>
Acidité Totale <i>Total Acidity</i>	3.30	g (H ₂ SO ₄)/L	<i>méthode IRTF FTIR method</i>
Acidité Volatile <i>Volatil Acidity</i>	0.49	g (H ₂ SO ₄)/L	<i>spectrophotométrie UV-visible automatisée automatized spectrophotometry</i>
Glucose+ fructose <i>Glucose+ Fructose</i>	2.0	g/L	<i>méthode enzymatique automatisée automatized enzymatic method</i>
Dioxyde de soufre total <i>Total Sulphur Dioxide</i>	85	mg/L	<i>méthode colorimétrique automatisée colorimetric method</i>
Acide sorbique <i>Sorbic acid</i>	Absence		<i>chromatographie sur papier paper chromatography</i>



Hervé GIBAUT, Directeur

Seule la version française fait foi. « The French version is legally acceptable »

Sans indication spécifique l'état de l'échantillon à réception est réputé conforme. Le présent rapport ne concerne que l'échantillon prélevé par le demandeur et présenté au laboratoire avec les informations relatives à l'identification de l'échantillon transmises par le demandeur. Il ne couvre ni l'interprétation ni la conclusion qui relève de la compétence propre du laboratoire. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation qui sont suivies d'un astérisque. Les analyses précédées de deux astérisques ont été sous-traitées. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral avec l'autorisation du directeur du laboratoire.

N° Echantillon : 2007900
Matrice couleur **Vin blanc**
Réceptionné le 01/07/2020
Mesuré : du 01/07/2020 au 01/07/2020
Emis le : 01/07/2020
Page(s) : 1/1

MAISON LATOUR-LABILLE
6 rue du 8 mai 1945
21190 MEURSAULT
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSES 23812

AOC AOP Bourgogne Côte d'Or Chardonnay 2018

	Résultats	Unité	Méthode
Titre Alcoométrique Vol. <i>Alcoholic % vol.</i>	13.05	% Vol	méthode IRTF FTIR method
Alcool Total <i>Total Alcohol</i>	13.2	% Vol	calcul calcul
Acidité Totale <i>Total Acidity</i>	3.36	g (H ₂ SO ₄)/L	méthode IRTF FTIR method
Acidité Volatile <i>Volatil Acidity</i>	0.47	g (H ₂ SO ₄)/L	spectrophotométrie UV-visible automatisée automatized spectrophotometry
Glucose+ fructose <i>Glucose+ Fructose</i>	2.1	g/L	méthode enzymatique automatisée automatized enzymatic method
Dioxyde de soufre total <i>Total Sulphur Dioxide</i>	71	mg/L	méthode colorimétrique automatisée colorimetric method
Acide sorbique <i>Sorbic acid</i>	Absence		chromatographie sur papier paper chromatography



Hervé GIBault, Directeur

Seule la version française fait foi. « The French version is legally acceptable »

Sans indication spécifique l'état de l'échantillon à réception est réputé conforme. Le présent rapport ne concerne que l'échantillon prélevé par le demandeur et présenté au laboratoire avec les informations relatives à l'identification de l'échantillon transmises par le demandeur. Il ne couvre ni l'interprétation ni la conclusion qui relève de la compétence propre du laboratoire. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation qui sont suivies d'un astérisque. Les analyses précédées de deux astérisques ont été sous-traitées. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral avec l'autorisation du directeur du laboratoire.

Designation du produit / Name of the product

AOC AOP Bourgogne Côte d'Or Chardonnay Blanc 2018
Rapport d'analyse n°-1

"Produit apte à la consommation humaine / Good for Human Consumption"

Déclaration de l'expéditeur / Shipper's statement

Expéditeur/ Shipper: MAISON LATOUR-LABILLE
6 rue du 8 mai 1945
21190 MEURSAULT
FRANCE

Je, soussigné, responsable de ces marchandises destinées à l'exportation, certifie les informations ci-dessus et que /I, undersigned, responsible for these products for export, certify the above informations and :

- ces lots de produits sont conformes aux exigences du pays de destination /these batches of products are in compliance with the requirements of the country of destination
- ces lots de produits sont conformes aux exigences du pays d'origine /these batches of products are in compliance with the requirements of the country of origin
- ces lots de produits sont aptes à la consommation humaine /these batches of products are fit for human consumption

Date :
Nom et signature de l'expéditeur :

Certificat du laboratoire / Laboratory's certificate

Vu l'habilitation, pour les vins, de laboratoires délivrant les certificats d'analyse et de pureté relatifs aux produits alimentaires ou agricoles d'origine française destinés à l'exportation (arrêté du 06/10/97, JO du 30/11/97). Dans la limite des déterminations analytiques effectuées, le soussigné certifie que le produit pour lequel il a été délivré la présente attestation et qui, d'après la déclaration des intéressés fait l'objet de l'expédition dont le détail suit, est un produit de bonne qualité loyale et marchande et qu'il répond à toutes les exigences de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et notamment à toutes les prescriptions énumérées aux décrets du 19 août 1921 et du 21 avril 1972 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée.
« Les résultats de ces analyses sont strictement conformes à la législation française ». Il s'agit d'un vin loyal et marchand, bon pour la consommation humaine et la libre vente en France comme à l'étranger.

This laboratory being enabled to deliver analysis and purity certificates related to wines of French origin intended for exportation (arrêté du 06/10/97, JO du 30/11/97). Within the analytical determination carried out, the undersigned certifies that the product for which the present analysis certificate has been delivered, is the object of the shipment detailed below, and is a good product, honest, and commercial quality and fulfills all requirements of the August 1, 1905 law on fraud repression of goods sale and all texts referring to its application.
"The results of these tests are strictly in accordance with French law."

The undersigned certifies that product matches health conditions for its free trade on the national market and for exportation.

Nuits Saint Georges, le 01/07/2020
Hervé GIBAUT, Directeur



IOC Nuits Saint Georges
7 rue Aristide Briand
21700 NUITS SAINT GEORGES
Tel : +33 (0)3 80 61 02 09
Mail : labo-nuits@ioc.eu.com

